



Transcription de mon acte de naissance et de mariage

Par **sinab**, le **12/06/2008** à **13:39**

je suis française et je vis actuellement en Algérie je suis avocate de profession et mon problème se pose:

J'ai envoyé ma transcription y'a plusieurs mois de ça au service d'état civil de Nantes; mais je reste sans aucune réponse jusqu'à aujourd'hui;

Je voudrais venir à mon pays qui est la France afin de passer mon master moi et mon époux mais je me trouve bloqué car la France n'a toujours pas effectué ma transcription; et je crois que c'est une atteinte grave au droit de l'homme; comment pouvez-vous m'expliquer le fait que je sois française mais que je n'ai pas le droit de rentrer au sol français?? croyez-vous que mon certificat de nationalité française ne prouve pas que je suis française et par la suite que j'ai les mêmes droits que tous les Français????

Le consulat de France à Alger refuse de délivrer le passeport tant que la transcription n'est pas faite; et je trouve pas sa logique;

Moi je veux venir dans mon pays mais en suis empêché; et le problème vient des services d'état civil et pas de moi; et pourtant c'est moi qui paie les conséquences;

merci de me répondre clairement et avec les précisions que je cherche; et proposer moi une solution et si vous pouvez m'aider je vous en suis très reconnaissant.

Respectueusement.

Mme Siham

Par **georgia**, le **14/08/2008** à **14:55**

Je crois tout simplement qu'ils n'ont jamais reçu votre dossier. refaites le dossier au grand

complet en expliquant que vous l'avez fait telle date et que n'ayant aucune réponse de leur part, vous vous permettez d'en refaire un autre.
il a souvent des dossiers qui n'arrivent pas. êtes vous sure de la bonne adresse?
bon courage.